Ministère de la Santé et des Services sociaux
Québec

Communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Code de diffusion 01

LE QUÉBEC MET EN PLACE UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE RÉCUPÉRATION DES SERINGUES ET DES AIGUILLES USAGÉES

Montréal, le 22 juin 2006 – Le Québec met en place un système intégré de récupération des seringues et des aiguilles usagées, pour éviter qu'elles soient laissées dans des endroits inappropriés et provoquent ainsi des accidents. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le docteur Alain Poirier, directeur national de santé publique. Il était accompagné de représentants de partenaires majeurs qui ont collaboré à ce projet, soit l'Association québécoise d'établissements de santé et de services sociaux, l'Ordre des pharmaciens du Québec, Diabète Québec et l'Association québécoise des intervenants en toxicomanie du Québec.

Comme l'a expliqué le docteur Poirier, « il faut à tout prix éviter que des instruments souillés piquants ou tranchants soient accidentellement manipulés, notamment par des enfants et des travailleurs. Même si le risque de contracter une infection dans ces circonstances est faible, il n'est pas nul. Chose certaine, toute piqûre accidentelle provoque des souffrances et de l'angoisse, accapare les services de santé et coûte cher à la société en traitements préventifs ou curatifs ».

Le nouveau système prévoit que des contenants sécuritaires seront mis à la disposition des personnes utilisant des seringues et des aiguilles à des fins domestiques, et ce, tout à fait gratuitement. On pourra se procurer ces contenants dans les quelque 1 600 pharmacies du Québec, ainsi que dans les 400 points de service CLSC des centres de santé et de services sociaux. C'est le ministère de la Santé et des Services sociaux qui fournit ces contenants, au coût d'un million de dollars pour la première année du programme.

Une fois remplis, les contenants pourront être déposés à quatre endroits : la pharmacie, le CLSC, une clinique spécialisée (par exemple, clinique du diabète) ou un organisme communautaire participant au programme d'échange de seringues pour les utilisateurs de drogues par injection. Par la suite, les instruments récupérés seront acheminés à un hôpital ou, dans certains cas, à un CLSC, qui se chargeront de les éliminer de façon sécuritaire.

Ce programme profitera aux personnes qui utilisent des seringues ou des aiguilles dans le cadre d'autosoins, notamment quelque 300 000 diabétiques québécois, ainsi que plusieurs milliers de personnes atteintes de sclérose en plaques, d'insuffisance rénale ou d'une autre maladie nécessitant des injections régulières. Les utilisateurs de drogues par injection, qui sont au nombre de 23 000, sont également visés.

« Mis en place au terme d'une vaste consultation, à laquelle ont été associées plus de 800 personnes, ce système est un bel exemple de collaboration entre le secteur public, les pharmacies de propriété privée et le milieu communautaire. Nous partageons tous un objectif commun : celui de voir diminuer considérablement, sinon disparaître complètement, les accidents liés aux seringues et aux aiguilles usagées. Ce sont maintenant nos partenaires régionaux, sous l'égide des agences de la santé et des services sociaux, qui assureront la mise en œuvre des mesures annoncées aujourd'hui », a conclu le docteur Poirier.

- 30 -

Source : Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Renseignements : Hélène Gingras
Relations avec les médias
418 266-8936

SYSTÈME INTÉGRÉ DE RÉCUPÉRATION ET D'ÉLIMINATION DES SERINGUES ET DES AIGUILLES USAGÉES

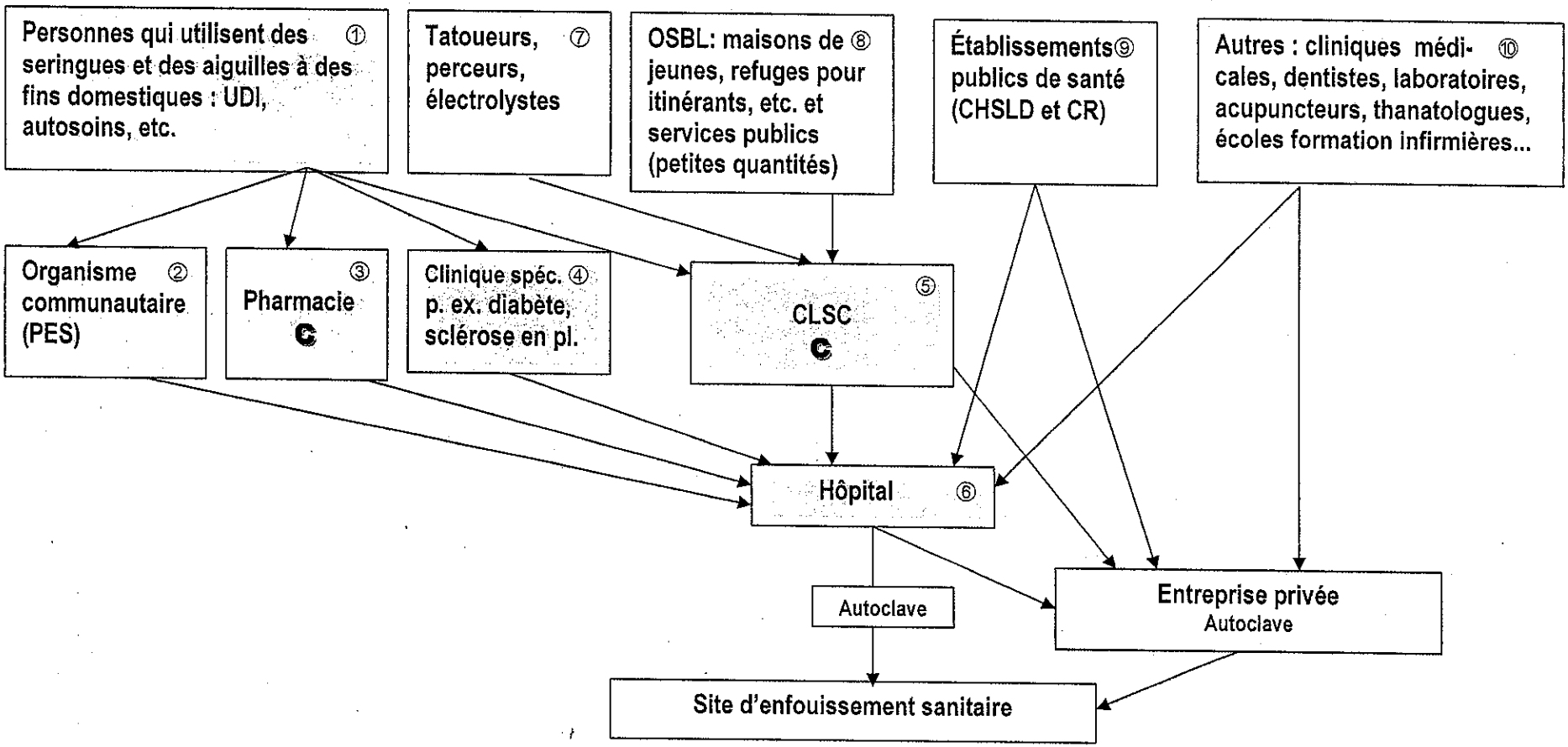
Personnes qui utilisent des seringues et des aiguilles à des fins domestiques : UDI, autosoins, etc. ①
Tatoueurs, perceurs, électrolystes ⑦
OSBL: maisons de jeunes, refuges pour itinérants, etc. et services publics (petites quantités) ⑧
Établissements publics de santé (CHSLD et CR) ⑨
Autres : cliniques médicales, dentistes, laboratoires, acupuncteurs, thanatologues, écoles formation infirmières... ⑩
Organisme communautaire (PES) ②
Pharmacie ③ C
Clinique spéc. p. ex. diabète, sclérose en pl. ④
CLSC ⑤ C
Hôpital ⑥
Autoclave
Entreprise privée
Autoclave
Site d'enfouissement sanitaire

Doit être opérationnel le 1er juin 2006

C : endroits où les personnes peuvent se procurer des contenants

UDI : utilisateur de drogues par injection
OSBL : organisme sans but lucratif
CR : centre de réadaptation
PES : programme d'échange de seringues

Contenant Tyco
5 litres

- Enfoncez le couvercle sur le contenant en appuyant sur les quatre côtés. Vous devez entendre des déclics.

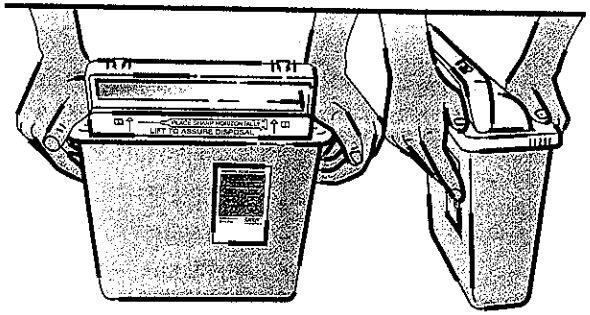

- Déposez les seringues à l'**horizontale** dans l'ouverture.

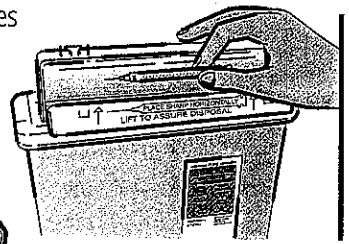

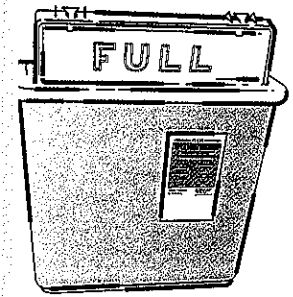

- Lorsque le contenant a atteint sa pleine capacité et que la mention «FULL» apparaît, il est temps de verrouiller le contenant de façon permanente.

- Fermez le battant en le poussant à fond et **enclenchez les deux pattes de fermeture** qui se trouvent sur le dessus, de chaque côté. Des déclics seront perceptibles. **Une fois verrouillé, le contenant ne peut être rouvert.**

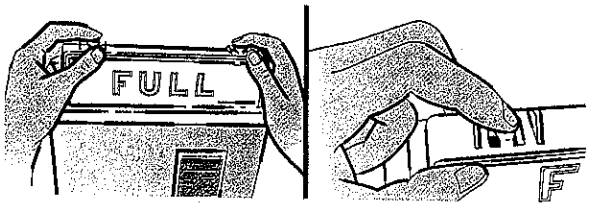

Attention!

Par respect pour les personnes qui feront la manutention de ce contenant et pour assurer leur sécurité

- Veillez à ce que l'extérieur du contenant soit propre au moment où vous le rapporterez.
- Ne jetez jamais ce contenant dans une poubelle ou dans un bac de recyclage.
- Rapportez ce contenant rempli de seringues, d'aiguilles ou de lancettes à la pharmacie, au CLSC, à une clinique spécialisée (par exemple, clinique du diabète) ou à un organisme communautaire qui offre le service d'échange de seringues.

This pamphlet is also available in english.

06-322-01FA

Santé et Services sociaux
Québec

Votre contenant de seringues et d'aiguilles usagées

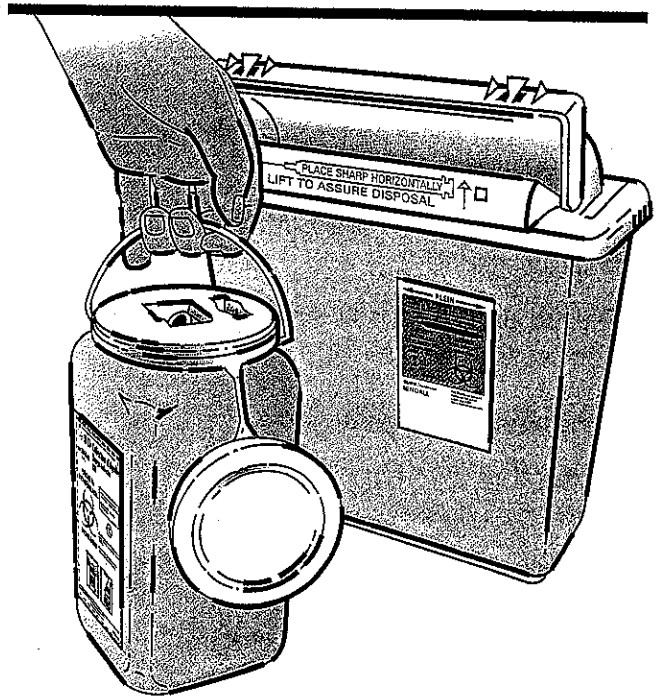

Mode d'emploi

Québec

Ce contenant est fourni gratuitement par le ministère de la Santé et des Services sociaux aux Québécois et aux Québécoises qui utilisent des seringues, des aiguilles ou des lancettes à la maison. Il a pour but d'éviter les piqûres accidentelles qui affectent particulièrement les enfants et certains travailleurs et qui pourraient causer des maladies graves.

Danger !

Pour éviter les accidents

- Conservez ce contenant hors de la portée des enfants.
- Ne remplissez pas le contenant au-delà de la limite indiquée.
- Fermez correctement le contenant rempli avant de le rapporter.
- Ne posez aucun objet lourd sur le contenant et prenez garde de l'écraser.

Pour éviter le gaspillage

- Déposez dans ce contenant seulement les seringues, les aiguilles et les lancettes.
- Ne déposez jamais dans ce contenant l'emballage des seringues, les bandelettes, les tampons, les cartouches de médicament ou tout autre objet.
- Évitez de poser le couvercle ou de fermer définitivement le contenant avant qu'il soit rempli jusqu'à la limite indiquée, car il sera impossible de le rouvrir.

Contenant BD
1,4 litre

- Pour éviter de perdre le couvercle pour fermeture définitive, il est recommandé de le fixer sur le côté du contenant avec un **ruban adhésif**.

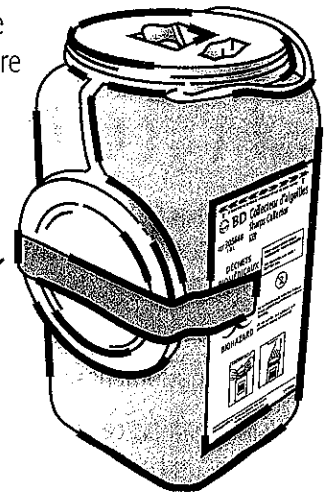

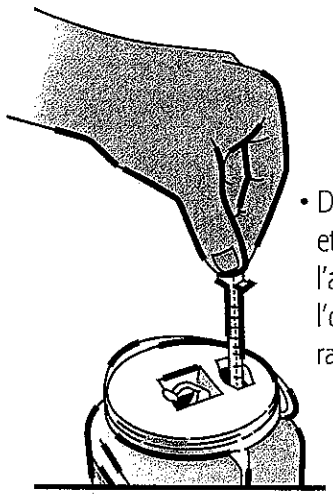

- Déposez les **seringues** et les **lancettes** usagées, l'aiguille en premier, dans l'ouverture la plus rapprochée du bord.

- Pour retirer et jeter l'**aiguille du stylo injecteur**,
  - ne remettez pas le capuchon sur l'aiguille ;
  - insérez avec soin la pointe du stylo dans l'ouverture du centre à un angle de 45 degrés et poussez-la jusqu'à ce que le stylo s'arrête ;

- dévissez l'aiguille en tournant le stylo vers la gauche tout en appliquant une pression continue ;

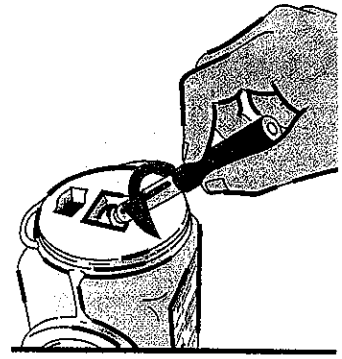

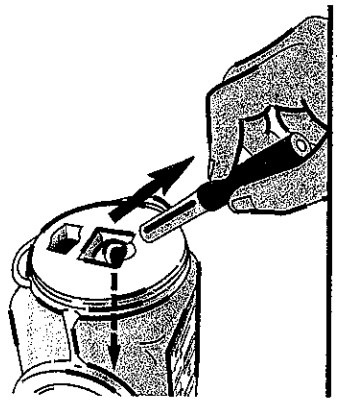

- l'aiguille tombera dans le contenant lorsque le stylo sera retiré. Attention, l'aiguille ne doit pas être vissée trop serré au stylo ;
- si l'aiguille demeure coincée dans l'ouverture, utilisez le stylo et non pas vos doigts pour la pousser dans le contenant.

- Lorsque le contenant est rempli jusqu'à la ligne pointillée, posez solidement le couvercle pour fermeture définitive.

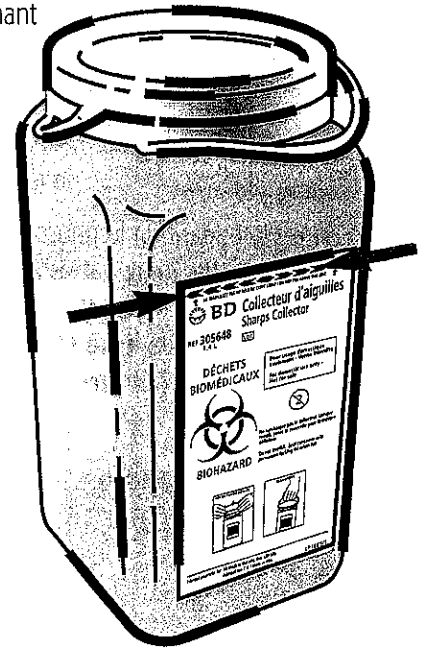

Implantation du système intégré de récupération et d'élimination des seringues et des aiguilles usagées

Responsables régionaux

4 mai 2006

Région	Nom	Téléphone	Courriel
01 - Bas-Saint-Laurent	Bernard Pouliot	418 868-1010, p. 2428	bernard_pouliot@ssss.gouv.qc.ca
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	Jocelyne Daigneault	418 545-4980, p. 417	jocelyne.daigneault@ssss.gouv.qc.ca
03 - Capitale nationale	Anne Maheu	418 666-7000, p. 430	anne.maheu@ssss.gouv.qc.ca
04 - Mauricie et Centre-du-Québec	Johanne Milette	819 693-3926	johanne_milette@ssss.gouv.qc.ca
05 - Estrie	Carolle Veilleux	819 829-3400, p 42013	cveilleux.rr05@ssss.gouv.qc.ca
06 - Montréal	Martin-Frédéric Constant	514 286-6500, p. 6371	Martin-Frederic_Constant@ssss.gouv.qc.ca
07 - Outaouais	Louiselle Rioux	819 776-7642	louiselle.rioux@ssss.gouv.qc.ca
08 - Abitibi-Témiscamingue	Daniel Gagné	819 764-3264, p. 49337	daniel_gagne@SSSS.gouv.qc.ca
09 - Côte-Nord	Micheline Castonguay	418 589-9845, p. 2638	micheline_castonguay@ssss.gouv.qc.ca
10 - Nord-du-Québec	Micheline Lemieux	418 748-3575, p. 5130	micheline_lemieux_CRSSSBJ@ssss.gouv.qc.ca
11 - Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	Louise Roy	418 368-2349, p. 261	louise_roy_rr11@ssss.gouv.qc.ca
12 - Chaudière-Appalaches	Fabienne Blais	418 833-4864, p. 510	fabienne_blais_rr12@ssss.gouv.qc.ca
13 - Laval	Martine Lafrance	450 978-2121, p. 2066	mlafranc_regie13@ssss.gouv.qc.ca
14 - Lanaudière	Nicole Dufresne	450 759-1157, p. 4259	nicole.dufresne@ssss.gouv.qc.ca
15 - Laurentides	Marie-Claude Lacombe	450 436-8622, p.2293	marie-claude.lacombe@ ssss.gouv.qc.ca
16 - Montérégie	Andrée Perreault	450 928-6777, p. 3128	a.perreault@rrsss16.gouv.qc.ca
MSSS	Hélène Gilbert	514 873-4110	helene.gilbert@msss.gouv.qc.ca

Agence de la santé
et des services sociaux
de Montréal
Québec

Le 11 mai 2006

À l'attention des pharmacies

Objet : Système intégré de récupération des seringues et des aiguilles usagées

Madame, Monsieur,

Vous avez déjà été informé par l'Ordre des pharmaciens que le ministère de la Santé et des Services sociaux met en place un système intégré de récupération des seringues et des aiguilles usagées et sollicite votre collaboration. En effet, le système intégré prévoit que les personnes utilisant des seringues et des aiguilles pour des autosoins (ex. les diabétiques) et les utilisateurs de drogues injectables pourront se procurer, auprès des pharmacies et des CLSC, des contenants sécuritaires. Ces personnes seront invitées à rapporter les contenants sécuritaires dans les pharmacies, les CLSC, les cliniques spécialisées reliées à un centre hospitalier ou dans les organismes communautaires participant au *Programme d'échange de seringues*. Les pharmacies pourront, par la suite, déposer ces contenants à l'endroit qui leur aura été désigné.

Afin de procéder à la mise en place de ce système, nous voulons vous fournir les informations concernant la commande des contenants et l'organisation de la récupération sur le territoire montréalais. Tout d'abord, il nous apparaît important de vous mentionner que ce système intégré doit être fonctionnel dès le début du mois de juin 2006.

Ainsi, les pharmacies sont appelées à distribuer des contenants pour déchets biomédicaux piquants et tranchants. Ces contenants vous seront fournis **sans frais** par le MSSS et sont destinés strictement aux personnes qui font un usage domestique de seringues et d'aiguilles. L'unique distributeur est Dufort et Lavigne Ltée. Vous trouverez ci-joint le formulaire de commande avec des explications.

Nous vous demandons, lorsque vous passerez vos commandes de contenants, d'indiquer également le nombre de mode d'emploi requis, en français et en anglais, car le distributeur insérera les paquets complets de mode d'emploi dans les caisses de contenants. Si vous ne précisez pas cet item, le fournisseur conclura que vous n'en avez pas besoin et il n'en inclura pas automatiquement. Vous pouvez acheminer vos commandes par télécopieur, par téléphone ou par courriel. Vous trouverez le formulaire sur la page carrefour du MSSS à l'adresse suivante : http:/msss.gouv.qc.ca/seringue.

...2

Montréal 3725, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2X 3L9
Téléphone : (615)

Tel que mentionné, les contenants pourront vous être rapportés par les utilisateurs de seringues et d'aiguilles. Deux modes d'élimination peuvent être utilisés. Vous pouvez maintenir le mode d'élimination que vous utilisez actuellement ou comme le prévoit le système intégré, apporter les contenants à l'endroit qui vous sera assigné.

L'information sur le lieu de dépôt de vos contenants vous sera fournie incessamment par le Centre de santé et de services sociaux de votre territoire. En effet, celui-ci vous contactera pour vous indiquer : l'endroit où vous pourrez apporter vos contenants, l'horaire prévu ainsi que les procédures à respecter afin que vos contenants soient acceptés.

Pour toute information supplémentaire sur la mise en place du système intégré de récupération de seringues et d'aiguilles usagées, vous pouvez, comme il vous a déjà été mentionné, contacter monsieur Martin-Frédéric Constant au numéro suivant : 286-6500 poste 6368.

Nous profitons de l'occasion pour vous exprimer notre reconnaissance pour votre participation à l'implantation de ce système de récupération.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

L'adjointe et la coordonnatrice
des dossiers régionaux,

Murielle Leduc

ML/sp

p.j.

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Québec

Direction générale
de la santé publique

Système intégré de récupération des seringues et des aiguilles usagées

CONTENANTS FOURNIS GRATUITEMENT PAR LE MSSS AUX PERSONNES QUI FONT UN USAGE DOMESTIQUE DE SERINGUES ET D'AIGUILLES

1. Objectifs

Les seringues et les aiguilles qui se retrouvent à des endroits inappropriés comme les ordures ménagères, les bacs de recyclage, les rues et les parcs suscitent de l'inquiétude, causent des accidents et pourraient éventuellement transmettre des infections. Même si le risque de contracter une infection (VIH, hépatite C, hépatite B) de cette façon est faible, on ne peut affirmer que ce risque est nul. Il faut donc prendre tous les moyens à notre disposition pour éviter les piqûres accidentelles. C'est pour cette raison qu'un système intégré de récupération des seringues et des aiguilles usagées, incluant l'utilisation de contenants sécuritaires, est mis en place dans tout le Québec.

2. Collaboration

Le système de récupération et d'élimination sécuritaires des seringues et des aiguilles usagées qui est en voie d'implantation fait appel à la collaboration de nombreux acteurs :

- utilisateurs de seringues, d'aiguilles et de lancettes ;
- hôpitaux ;
- CLSC ;
- pharmaciens ;
- cliniques spécialisées (p. ex. clinique du diabète) ;
- organismes communautaires ;
- municipalités ;
- etc.

3. Les services aux usagers

Les personnes qui font un usage domestique de seringues et d'aiguilles (pour les autosoins ou pour la consommation de drogues) pourront se procurer, **sans frais,** des contenants sécuritaires à **deux** endroits : la pharmacie ou le CLSC. Elles pourront rapporter les contenants remplis à **quatre** endroits : la pharmacie, le CLSC, une clinique spécialisée (p. ex. clinique du diabète) ou un organisme communautaire participant au programme d'échange de seringues pour les utilisateurs de drogues par injection. Elles pourront aussi déposer les seringues une à une dans des collecteurs extérieurs installés notamment par certaines municipalités.

Les cliniques spécialisées et les CLSC se débarrasseront des contenants remplis de seringues et d'aiguilles récupérées de la même façon qu'ils le font pour les déchets biomédicaux provenant de leurs activités régulières. **Selon les consignes qu'ils recevront de l'agence de santé et de services sociaux de la région,** les pharmaciens et les organismes communautaires pourront apporter les contenants remplis soit à un hôpital, soit à un CLSC, qui en feront la récupération et l'élimination **sans frais.** Ceux qui le préfèrent pourront les confier à une entreprise privée spécialisée, mais en défrayant eux-mêmes le coût de ce service.

Direction de la protection de la santé publique
201, boul. Crémazie Est, bureau RC-03
Montréal (Québec) H2M 1L2

Téléphone : (514) 873-9890
Télécopieur : (514) 873-9997
Site Internet : http://www.msss.gouv.qc.ca

4. Contenants fournis par le ministère de la Santé et des Services sociaux

Le ministère de la Santé et des Services sociaux fournit deux formats de contenants pour déchets biomédicaux piquants et tranchants destinés strictement aux personnes qui font un usage domestique de seringues et d'aiguilles (pour les autosoins ou pour la consommation de drogues). Ces contenants sont distribués par les pharmaciens communautaires et les CLSC, ce qui représente environ 2 000 points d'accès à travers le Québec.

5. Formats de contenants sécuritaires

Deux formats de contenants sécuritaires sont disponibles :

- **B.D. numéro BEC305648,** 1,4 litre, pouvant contenir de 75 à 90 seringues, ou plus de 300 aiguilles de stylo à injection ou plus de 500 lancettes. Une caisse renferme 36 contenants. Dimensions de la caisse : longueur : 24 po, largeur : 13 po, hauteur : 17 po.

- **Tyco, numéro KEN8506YM,** 5 litres, pouvant contenir de 250 à 285 seringues, ou plus de 1000 aiguilles de stylo à injection, tout en laissant place à un grand nombre de lancettes. Une caisse renferme 20 contenants. Dimensions de la caisse : longueur : 26 po, largeur : 22 po, hauteur : 11 po.

6. Évaluation des quantités nécessaires

Les utilisateurs de seringues et d'aiguilles sont, en grande majorité, des personnes diabétiques. Comme ces personnes se procurent déjà l'insuline, les seringues, les aiguilles, les lancettes, etc. à la pharmacie, on peut prévoir que la grande majorité d'entre elles se procureront leurs contenants au même endroit. Chaque pharmacien peut donc évaluer le nombre de contenants nécessaires en tenant compte du nombre de personnes diabétiques qu'il compte parmi sa clientèle, de leurs caractéristiques (insulinodépendantes ou non) et de la fréquence à laquelle ces personnes renouvellent leur matériel d'injection. Les pharmaciens qui participent au programme d'échange de seringues peuvent ajouter un certain nombre de contenants pour les offrir à leurs clients utilisateurs de drogues par injection.

Les autres utilisateurs de seringues et d'aiguilles pour les autosoins (p. ex. sclérose en plaques, insuffisance rénale) se procurent aussi des médicaments à la pharmacie. Toutefois, plusieurs fabricants de médicaments offrent des contenants gratuits aux utilisateurs de leurs produits. Ces derniers devraient être invités à utiliser ces contenants. Toutefois, s'ils n'en ont pas, il faut leur remettre un contenant gratuit fourni par le Ministère. Les contenants fournis par les fabricants de médicaments peuvent aussi être rapportés aux quatre endroits indiqués au point 3.

On peut prévoir que les personnes qui se procureront leur contenant au CLSC seront essentiellement :

- des utilisateurs de drogues par injection qui se procurent du matériel d'injection au CLSC, lorsque ce dernier participe au programme d'échange de seringues ;
- des personnes qui utilisent des seringues ou des aiguilles pour leurs autosoins et qui sont traitées par un médecin du CLSC ou encore qui reçoivent des soins à domicile par du personnel du CLSC ;
- des personnes qui habitent près du CLSC mais assez loin d'une pharmacie.

Les CLSC peuvent donc évaluer leurs besoins en contenants en tenant compte du nombre approximatif de personnes correspondant à ces caractéristiques.

7. Recommandations

À titre indicatif, il est recommandé d'offrir le contenant de 1,4 litre aux personnes qui utilisent seulement des lancettes et à celles qui utilisent le stylo à injection et qui ont une ou deux injections par jour.

Il est recommandé d'offrir le contenant de 5 litres aux personnes qui ont plus de deux injections par jour, surtout si ces personnes utilisent des seringues.

Pour éviter le gaspillage, prière de demander au client s'il a déjà un contenant pour y déposer ses seringues et ses aiguilles avant de lui en remettre un nouveau.

8. Mode d'emploi

Un mode d'emploi illustré, à remettre aux utilisateurs des contenants, a été préparé dans le but d'éviter le gaspillage et les accidents. Cela devrait réduire les explications à donner aux utilisateurs. Ce mode d'emploi sera inséré dans les caisses de contenants, selon les quantités demandées au moment de la commande de contenants. En français, les paquets comptent 20 exemplaires du mode d'emploi. En anglais, les paquets en comptent 10.

9. Commande de contenants

Les deux contenants sont distribués aux CLSC et aux pharmaciens, **sans frais,** par Dufort et Lavigne Ltée. On peut les commander à la caisse ou à l'unité.

Les commandes peuvent être transmises par l'un ou l'autre des moyens suivants :

Téléphone : 514 527-9381 ou 1 800 361-0655

Télécopieur : (514) 527-6883

Courriel : mssseringue@dufortlavigne.com

Les pharmaciens et les CLSC sont invités à acheminer dès maintenant leur première commande correspondant à leurs besoins pour les trois premiers mois du programme (juin, juillet et août 2006). Celle-ci leur sera livrée vers le 1er juin 2006. Par la suite, ils pourront commander les quantités nécessaires en évitant de commander de trop faibles quantités (p. ex. un ou deux contenants chaque semaine) et en évitant également le stockage de trop grandes quantités (ce qui créerait une pénurie pour les autres).

Selon les régions, Dufort et Lavigne Ltée effectue habituellement la livraison de la marchandise dans un délai de un à trois jours.

10. Ouverture de compte

Si le pharmacien ou le CLSC (ou CSSS) n'est pas déjà un client de ce distributeur, à la première commande, Dufort et Lavigne Ltée lui ouvrira un compte en indiquant le nom de l'établissement, l'adresse de livraison et le numéro de téléphone. Comme il s'agit de produits fournis gratuitement, il ne sera pas nécessaire de procéder à une enquête de crédit, ce qui simplifiera la démarche. On trouvera plus de détails sur le formulaire de commande.

Hélène Gilbert
Direction de la protection de la santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
3 mai 2006

DUFORT ET LAVIGNE

8581, place Marien
Montréal-Est (Québec) H1B 5W6
www.dufortlavigne.com

Téléphone : 514.527.9381
1 800 361.0655
Télécopieur : 514.527.6883

FORMULAIRE DE COMMANDE

SYSTÈME INTÉGRÉ DE RÉCUPÉRATION DES SERINGUES ET DES AIGUILLES USAGÉES

Contenants fournis gratuitement par le MSSS aux personnes qui font un usage domestique de seringues et d'aiguilles

TRANSMETTRE À : DUFORT ET LAVIGNE LTÉE

par téléphone : 514.527.9381 – 1 800 361.0655

par télécopieur : 514.527.6883

par courriel : mssssseringue@dufortlavigne.com

Date		
JOUR	MOIS	ANNÉE

☐ **DÉJÀ CLIENT CHEZ DUFORT ET LAVIGNE**

N° de client : .....

☐ **NOUVEAU CLIENT**

VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE EN LETTRES CAPITALES

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Télécopieur : .....

Personne-ressource : .....

N° de permis délivré par l'Ordre des pharmaciens du Québec : .....

Article	Code d'article	Quantité
CONTENANT		
Contenant de 1,4 litre de BD	BEC305648	contenant(s)
Contenant de 5 litres de Tyco	KEN8506YM	contenant(s)
CAISSE		
Caisse de 36 contenants de 1,4 litre de BD	BEC305648	caisse(s)
Caisse de 20 contenants de 5 litres de Tyco	KEN8506YM	caisse(s)
MODE D'EMPLOI		
Mode d'emploi en français, 20 par paquet	DUFMEF	paquet(s)
Mode d'emploi en anglais, 10 par paquet	DUFMEA	paquet(s)